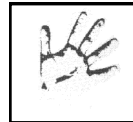


**Lettre d'octobre 2014**

de la Section Académique du SNETAA FO
23 rue Emile Zola, 16340 l'Isle d'Espagnac

snetaa.poitiers@free.fr
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

167**SOMMAIRE :**

*p.1 / 2 : Editorial

*p.2 : Contractuels, vous avez des droits !

*p.3 : Reclassement des Stagiaires / Agenda /
Audience Recteur*p.4 : Permanence téléphonique 14/15
Adhérez , ré adhérez !**La rentrée sous le signe de l'incertitude et de l'inquiétude.**

Chacun peut mesurer en ce début d'année les difficultés à exercer son métier de PLP au sein de nos Lycées Professionnels, SEP, SEGPA, EREA. Le défi n'est certes pas nouveau pour les plus anciens d'entre nous. La rénovation de 2007 est cependant loin de tout expliquer. Certains syndicats en font aujourd'hui leur principal élément de campagne dans l'optique des prochaines élections professionnelles. C'est un raisonnement à courte vue et courte mémoire qui oublie de nombreux éléments pourtant fondamentaux pour comprendre notre situation actuelle.

Pour le SNETAA FO c'est une logique conduite par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis une trentaine d'années qui ont mis en péril l'avenir des lycées professionnels. Il en va ainsi du discours sur l'apprentissage qui sous prétexte de répondre à la demande des élèves et des familles ne vise qu'à diminuer le coût de la formation et à répondre à des clientélismes locaux. Offrir un choix de formation professionnelle initiale et de qualité sur tout le territoire national est une ambition qui est peu à peu abandonnée par l'Etat qui se désengage. Il devient ainsi très difficile aujourd'hui d'obtenir dans notre académie l'ouverture de nouvelles filières en formation initiale au sein de nos lycées professionnels.

À contrario, les ouvertures en apprentissage n'ont jamais été aussi nombreuses. Le choix de l'actuel gouvernement pour ce type de formation est clairement affiché dans la circulaire de rentrée qui préconise la mixité de public au sein des LP. Et cela serait sensé faire baisser le chômage des jeunes ! Qui compte-t-on convaincre ? Si l'on y ajoute la modification de notre statut avec la réforme Peillon, on peut légitimement affirmer que la dégradation de nos con-

ditions de travail va continuer.

Mais l'apprentissage massif notamment dans notre académie n'est pas la seule explication à nos difficultés actuelles. Le public de nos classes a changé. Le choix d'une orientation massive vers les secondes générales et technologiques a transformé nos secondes professionnelles en second choix. C'est un élément qui participe à la déprofessionnalisation de la seconde professionnelle et réduit de fait, la formation du bac professionnel à deux années ! C'est sans doute ce que cherchent, sans le dire d'autres organisations syndicales.

Nous nous voyons attribuer le rôle d'amortisseur de l'échec scolaire, alors que tous les discours parlent de reconnaissance de la filière professionnelle. Il y a un abîme entre les mots et la réalité. Les limites de ces choix sont atteintes lorsqu'en fin de seconde générale les demandes de passerelles vers une première professionnelle se multiplient. Il est souvent malheureusement trop tard pour ces élèves victimes des choix d'orientation tardifs. Heureusement pour nos Lycées professionnels quelques filières sont encore préservées. Mais pour combien de temps encore ?

Ce que le SNETAA FO réclame depuis longtemps c'est une véritable politique d'orientation vers nos filières professionnelles. C'est la reconnaissance d'un véritable parcours professionnel pour nos élèves du CAP au BTS, au sein de nos établissements. Ce n'est en aucun cas la mise en place de campus des métiers, véritable fourre-tout de formations mélangeant tous les publics et tous les statuts d'enseignants. Le corps unique est préconisé par certains syndicats ; le SNETAA FO n'en veut pas. Il revendique la spécificité du corps des PLP et des missions liées au public d'élèves pour lequel ils ont été formés.

Le SNETAA FO revendique des établissements spécifiques et non des établissements polyvalents. C'est l'intérêt des jeunes qui y sont scolarisés, pour qu'ils s'y sentent bien et valorisés. L'abrogation des décrets de 1950 et la transformation du statut des PLP ne va pas dans ce sens.

Le soutien passif (« abstention positive » aurait dit le Ministre) de la FSU, fédération majoritaire, lors du vote sur la transformation du statut des enseignants au comité technique ministériel enclenche la logique du corps unique et nie la spécificité de la voie professionnelle publique et laïque. D'autres syndicats de la voie professionnelle, autres que le SNETAA FO, se sont prononcés contre, notamment la CGT et le SNUEP. Dès lors, comment expliquer dans notre académie l'alliance CGT (contre) FSU (abstention), sachant que de réelles divergences existent au niveau national ?

Le SNETAA FO a, lui, fait le choix de la cohérence et non d'une alliance de circonstances. Au sein de la FNEC FP FO nous sommes pour le respect des corps et des missions. Le rassemblement des syn-

dicats de notre fédération s'est fait autour d'idées et de valeurs communes, notamment celle de l'indépendance à l'égard du pouvoir politique, et avec le soutien répété de la Confédération Force Ouvrière, notamment de son Secrétaire Général Jean-Claude Mailly. C'est pourquoi nous n'avons pas accompagné l'actuel gouvernement dans ses réformes de la même manière que nous n'avons pas, contrairement à d'autres organisations syndicales, appelé au soutien d'un candidat à la présidentielle de 2012. Nous en connaissons les résultats aujourd'hui. Enfin, pour terminer, il est bon de rappeler que le SNETAA FO est aujourd'hui le 1^{er} au niveau national dans son secteur et que dans l'académie il représente près de 40% des voix aux dernières élections professionnelles

Le SNETAA reste la force indépendante la plus efficace pour la défense des personnels Enseignants et d'Education, PLP, CPE, Contractuels Enseignants et d'Education.

**Poitiers, le 2 octobre 2014, Henri Lalouette,
Secrétaire Académique du SNETA FO**

Contractuels : vous avez des droits !

Beaucoup d'entre vous en cette rentrée s'interrogent sur les droits qui leurs sont ouverts en tant que non titulaires de la fonction publique d'état. En voici un résumé

Le CDI : Attention ! ce n'est pas une garantie d'emploi. Il vous donne simplement une priorité de réemploi sur les contractuels qui n'ont pas de CDI. Il s'obtient après six années de service en continu ou six années sur les huit dernières années d'exercice avec des interruptions maximales de quatre mois. Il vous permet de rentrer dans une grille de promotion d'échelon après deux années en qualité de CDI. Le SNETAA FO vous défend et vous informe. Il s'est donné comme mandat la titularisation pour tous par voie de concours ou examen professionnel.

Le reclassement : vous pouvez obtenir au moment de votre embauche ou plus tard un reclassement prenant en compte vos années d'expérience professionnelle. Cela vous permet de bénéficier d'une meilleure rémunération dès votre engagement. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont travaillé dans le privé. Pour la constitution du dossier contacter le SNETAA FO au 05 45 95 37 59.

Les frais de déplacement : vous pouvez bénéficier au même titre que les titulaires, de frais de déplacement en cas de nomination sur plusieurs établissements. Vous aurez aussi droit à un allègement de service ou le versement d'une HSA. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un doute.

Elections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre 2014

CAPA

CAPN

CTA

CTM



Stagiaires et néo titulaires

Attention ! nouvelles règles de reclassement

De nouvelles modalités de reclassement sont entrées en vigueur depuis le 20 août dernier. Elles concernent, principalement, les stagiaires victimes de « la règle du butoir » qui se voyaient proposer un reclassement au maximum égal à l'indice qu'ils détenaient comme contractuel.

Les services d'enseignement accomplis comme contractuels n'étaient ainsi pas pris en compte, de façon effective, dans le calcul du reclassement. La conséquence pour beaucoup de ceux qui avaient passé le concours réservé, c'était un reclassement le plus souvent au 3^e échelon. Cette situation profondément injuste a été corrigée et s'applique de façon rétroactive. Ainsi les stagiaires des deux années scolaires précédentes peuvent dès maintenant demander un nouveau calcul de leur reclassement à partir des nouveaux décrets (*article 2 du décret 2014-1006 du 4 septembre 2014 modifiant le décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951*)

[Vous trouverez sur le site du snetaa poitiers le modèle de lettre pour demander un nouveau reclassement.](http://snetaa.poitiers.free.fr/resadh/let_staff_reclass_2014.php3) ou http://snetaa.poitiers.free.fr/resadh/let_staff_reclass_2014.php3

Premières dates à noter sur nos agendas

Réunion départementale le Mardi 14 octobre : dans la Vienne au LP de Kyoto de Poitiers à 17h

Bureau académique le Jeudi 9 octobre , 9h30 à Poitiers

Conseil syndical Académique le Jeudi 20 novembre 9h30 au LP du Dolmen à Poitiers

Réunions d'établissements le Jeudi 16 octobre réunion à l'EREA de Saintes.

Réunion au rectorat le Mardi 14 octobre : Comité Technique Académique de rentrée

**Aux élections, aux Conseils d'Administration, votons pour les listes
SNETAA FO (Liste avec éventuellement les autres syndicats de la FNEC FP FO)
FO ... la Force de l'Indépendance !**

Le SNETAA FO reçu par le Recteur dans la délégation de la FNEC FP FO le 1^{er} octobre

Le SNETAA FO a pu exposer au Recteur les problèmes de rentrée lors d'une audience de plus de 2h le mercredi 1^{er} octobre 2014. De nombreux sujets ont été abordés. Le SNETAA FO a souhaité aborder ceux spécifiques à l'Enseignement Professionnel et notamment celui des SEGPA. Nous avons fait part au Recteur des dysfonctionnements constatés et des revendications des collègues exerçant dans ces structures. Nous y avons rappelé les mandats de notre syndicat et notre opposition à l'école inclusive, voulue par la réforme Peillon.

Nous avons discuté du problème du renouvellement des CUI au sein de nos LP. Nous avons rappelé que l'an dernier, les emplois d'assistants d'éducation, en baisse, ont été compensés par la mise en place de ce type de contrats aidés. La priorité affichée du Recteur est aujourd'hui le handicap. Pour y répondre, il

redéploie les moyens donnés aux écoles, collèges, lycées et LP en 2013 2014 . La conséquence immédiate pour un certain nombre de nos LP est le non renouvellement de contrats CUI et une diminution de l'encadrement de nos élèves en vie scolaire ou au CDI. Nous avons alerté le Recteur sur les conséquences de cette décision.

Le SNETAA FO a aussi abordé le sujet des stagiaires et de leur affectation en soulignant les difficultés rencontrées par certains de nos nouveaux collègues. Le Comité Technique Académique du 14 octobre prochain sera l'occasion d'approfondir les problèmes soulevés lors de cette audience.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement professionnel, nous avons échangé sur le devenir de la filière énergie dans notre académie. Nous y reviendrons aussi lors d'une audience spécifique que le SNETAA FO aura avec le Recteur dans la perspective du projet de carte des formations de notre académie.

Permanence téléphonique de l'équipe académique du SNETAA FO

2014/ 2015	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 12h	Stéphane CONTAMINES 06 20 22 46 15 05 45 67 94 39	José ESTEVEZ 05 46 82 00 54 Karl Gallon 05 45 93 18 25 06 18 50 25 34	Stéphane TEXIER 06 13 78 69 55 05 49 58 13 51 Yannick MOREAU 05 49 62 59 17	Christelle BRUNEAU 07 78 69 37 77	Gilles MORIN 06 83 33 83 71 Pierre Guillaume TEXIER 06 73 68 33 82
14h - 17h	Sophie TEXIER 05 49 03 23 41 Henri LALOUETTE 05 45 95 37 59 06 67 30 60 78	Françoise BUREAU 05 49 96 16 14 Gérard GANGE- TEAU 06 70 48 07 34	Thierry GREGOR 06 87 89 82 58 Patrick GOSSELIN 05 45 94 66 88	Jean Paul GARRIBOTTO 06 59 31 10 53 Bénédicte MOULIN 06 10 64 54 69	Patrick GOSSELIN 05 45 94 66 88
18h - 20h	Henriette MEUNIER 0549 06 09 46 Gérard GANGETEAU 06 70 48 07 34	Stéphane TEXIER 06 13 78 69 55 05 49 58 13 51 Françoise BUREAU 05 49 96 16 14	Bénédicte MOULIN 06 10 64 54 69 Karl Gallon 05 45 93 18 25 06 18 50 25 34	Romuald CARRY 06 29 24 20 39 Thierry GREGOR 06 87 89 82 58	Sophie TEXIER 05 49 03 23 41 Pierre Guillaume TEXIER 06 73 68 33 82

**Webmestre du site internet : Jean-Pierre Ardon - snetaa.poitiers@orange.fr
L'actualité syndicale sur <http://snetaa.poitiers.free.fr> et <http://www.snetaa.org>**

Vous (Contractuel, CPE, PLP exerçant en LP, SEP, SEGPA ou EREA, actif ou retraité, ...) souhaitez **adhérer ou ré-adhérer au SNETAA FO en 2014/2015**. Si vous avez égaré votre bulletin d'adhésion vous pouvez le retrouver sur le site académique (<http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>) ou vous pouvez aussi adhérer directement en ligne sur <http://www.snetaa.org/>. Le certificat fiscal pour l'année 2014 sera envoyé à tout adhérent, en mars 2015. (Ceci vous donne droit à un **crédit d'impôt égal à 66 %** des cotisations annuelles versées)

Vous pouvez aussi retourner ce coupon à *Henri Lalouette 23 rue Emile Zola, 16340 l'Isle d'Espagnac, ou lui écrire à snetaa.poitiers@free.fr* . Il vous fera parvenir un bulletin d'adhésion à votre adresse :

Nom Prénom

Adresse:.....

Etablissement